



FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL
POUR INVESTIR DANS NOTRE PLANÈTE

GEF/ME/C.38/3
4 juin 2010

Réunion du Conseil du FEM
29 juin – 2 juillet 2010
Washington
États-Unis

Point 8 de l'ordre du jour

REPONSE DE LA DIRECTION AU COMPTE RENDU ANNUEL DES EXAMENS DE PORTEFEUILLES-PAYS (2010)

(Document préparé par le Secrétariat du FEM)

Observations d'ordre général

1. Le Secrétariat a pris bonne note du Compte rendu annuel des examens de portefeuilles-pays (2010) préparé par le Bureau de l'évaluation. Ce compte rendu porte sur deux pays, la Turquie et Moldova.
2. Le Secrétariat se réjouit des grandes conclusions auxquelles le Bureau est parvenu, notamment en ce qui concerne la contribution du FEM aux résultats appréciables obtenus dans le domaine d'intervention « diversité biologique », la mobilisation d'investissements supplémentaires et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement dans le domaine du changement climatique. Par ailleurs, des progrès importants ont été accomplis au plan de l'obtention des résultats et de l'amélioration des capacités dans les domaines d'intervention « changements climatiques », « polluants organiques persistants » et « eaux internationales ». Nous partageons aussi les conclusions du Bureau sur la pertinence de l'aide du FEM à l'appui des priorités environnementales et du développement durable au niveau national, des conventions internationales et des processus régionaux. Nous prenons bonne note du fait que l'appropriation du portefeuille du FEM par les deux pays est limitée, mais qu'elle s'améliore.
3. Nous sommes heureux de voir qu'il existe des éléments établissant l'effet d'entraînement des activités financées par le FEM à l'appui de la préservation et de l'utilisation durable de la biodiversité, notamment à la faveur de l'utilisation de nos outils de suivi pour mesurer l'efficacité de la gestion des zones protégées. Il est important d'observer que la recherche de cette efficacité au niveau national a dépassé le champ d'action initial des investissements du FEM. Nous sommes d'accord avec la conclusion selon laquelle l'appui du FEM à la préservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique a été d'une importance stratégique et a eu une incidence notable. Afin de s'attaquer aux facteurs socioéconomiques qui freinent encore la progression dans ce domaine, le Secrétariat travaille avec les Entités d'exécution pour fournir des indications complémentaires sur les analyses par sexe, les études socioéconomiques et l'évaluation des retombées positives au niveau local.
4. Le Secrétariat note que les conclusions et recommandations relatives au portefeuille « eaux internationales » soulignent globalement les aspects positifs de la situation des deux pays. Nous confirmons le bien-fondé de la création de bases solides et du renforcement des capacités nationales. Ces conclusions confirment la pertinence du mandat du FEM et de son action à l'appui des priorités environnementales des pays.
5. S'agissant de la politique de défraiement des Entités d'exécution, le Secrétariat se félicite du compte rendu approfondi des progrès que Moldova et la Turquie ont accompli sur la voie du renforcement de leurs politiques et institutions de lutte contre la dégradation des sols. Comme nous l'avons mentionné l'année dernière dans notre réponse au Compte rendu annuel des examens de portefeuilles-pays, nous considérons que les observations relatives au manque de financement dans le domaine de la dégradation des sols sont vagues. L'insuffisance des financements est un problème commun à l'ensemble des composantes du portefeuille du FEM, et nous pensons que la dégradation des sols n'est pas le seul domaine où un surcroît de ressources aiderait les pays à mieux concrétiser leurs priorités environnementales. Nous accueillons avec satisfaction les recommandations invitant les gouvernements moldave et turc à investir dans la lutte contre la dégradation des sols et nous rappelons que les allocations au titre du STAR

pourraient faciliter l'accès aux ressources de l'institution et faire du FEM un partenaire stratégique.

6. Le FEM est déterminé à collaborer avec les pays pour qu'ils s'approprient davantage les projets de l'ensemble de leur portefeuille. Notre Programme d'aide aux pays est l'un des instruments du renforcement de leur adhésion et de leurs capacités. Les ateliers sous-régionaux et les réunions de groupe de pays constituent aussi des lieux d'échanges importants qui permettent aux spécialistes du FEM et des Entités d'exécution de tenir les points focaux informés de l'évolution de l'institution et de son mode de fonctionnement.

7. Nous nous réjouissons que les délais d'instruction et de mise en œuvre des projets soutiennent avantageusement la comparaison avec les moyennes statistiques des projets du FEM. Le nouveau cycle de projet allège l'instruction des projets et accélère la procédure. Il introduit des changements structurels qui doivent permettre des gains d'efficacité. Il doit toutefois être exécuté de façon rigoureuse pour que cet effort porte ses fruits.

8. Il est inquiétant de voir qu'il existe peu d'éléments permettant d'établir que le travail de suivi-évaluation a contribué à rendre les décisions en matière de gestion plus cohérentes ou à accroître le niveau d'efficacité (en Turquie). En outre, la diffusion de l'information et le transfert des acquis sont limités. Le Secrétariat peut certes fournir des conseils en la matière, mais il incombe aux Entités d'exécution d'assurer un suivi efficace au niveau des projets et d'en diffuser les résultats au sein du pays considéré. La révision de la politique de suivi-évaluation devrait permettre d'aborder ces questions.

Réponse aux recommandations du Bureau

1. Nous appuyons la recommandation qui doit permettre d'associer plus étroitement les points focaux aux activités de suivi-évaluation. La révision de la politique de suivi-évaluation prévoira la participation des points focaux au travail de suivi. Parallèlement à la définition plus précise des rôles et des responsabilités, la politique devra déterminer comment les Entités d'exécution pourront faire participer plus systématiquement les points focaux techniques aux activités de suivi-évaluation, et comment elles pourront leur communiquer rapidement les informations nécessaires dans ce domaine.

2. Le Secrétariat examinera son processus de consultation actuel avec les points focaux techniques pour déterminer comment il pourra fournir des conseils et un appui de façon économique et efficace dans les domaines du suivi et de la gestion à objectifs de résultats, une fois la révision de la politique de suivi-évaluation approuvée en novembre 2010.